



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels
Administratifs et Techniques

DIEPAT/23-985-1587 du 16/10/2023

**APPEL A CANDIDATURES - REFERENT DEPARTEMENTAL A LA CONTINUITE EDUCATIVE EN
MATIERE DE POLITIQUES D'ENFANCE ET DE JEUNESSE - DSDEN 06 SERVICE
DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS (SDJES)**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires CEPJ ou tout corps de catégories A ou A+

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - nicolas.genestoux@ac-aix-marseille.fr, secrétariat DIEPAT : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Le poste suivant est vacant au 1^{er} avril 2024.

- Référent départemental à la continuité éducative en matière de politiques d'enfance et de jeunesse au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et à la vie associative.

Le poste est localisé à Nice (06).

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur choisirleservicepublic.gouv.fr

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 30 octobre 2023 par voie électronique à :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

En copie : ce.sdjes06@ac-nice.fr

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



FICHE DE POSTE

Référent départemental à la continuité éducative en matière de politiques d'enfance et de jeunesse

I. Description du poste

- Fonction à assurer : Assurer le développement des politiques éducatives en faveur de la jeunesse dans le département des Alpes-Maritimes, notamment dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.
- Grade souhaité : CEPJ ou tout corps de catégorie A ou A+
- Statut du poste : Vacant au 1^{er} avril 2024
- Nature du poste : Titulaire
- Nombre de personnes encadrées : 0
- Conduite de projets : oui

II. Régime indemnitaire :

- NBI : néant
- Indemnité de sujétion : 489.17€ brut mensuel
- Poste logé : non

III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes
- Lieu d'affectation : Nice (Alpes-Maritimes)

Service d'affectation : SDJES des Alpes-Maritimes, Villa Bianchi, 1 avenue VERANI.

IV. Environnement de l'emploi :

Conformément au décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020, notamment son article 8, le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) est compétent en matière de politiques relatives à la jeunesse, aux sports, à la vie associative, à l'engagement civique et à l'éducation populaire. Placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, directeur départemental des services de l'Éducation nationale (IA-DASEN), Il met en oeuvre les politiques publiques de l'État dans les domaines de la jeunesse, de l'engagement, du sport et de la vie associative dans le département, dans le cadre d'une coordination réalisée par la DRAJES-PACA.

A ce titre, le SDJES des Alpes-Maritimes :

- Assure le respect du cadre réglementaire prévu par le code du sport, notamment via le plan de contrôle des activités physiques et sportives (APS) ;
- favorise le développement et la promotion de la pratique sportive pour tous publics, sur tous les territoires et à tous les âges, notamment dans le cadre des orientations définies par l'agence nationale du sport (ANS). Le service contribue notamment à la réalisation des politiques prioritaires du gouvernement (2h de sport au collège, pass'sport, 5000 équipements de proximité, Aisance aquatique/J'apprends à nager, Savoir rouler à vélo), au développement maîtrisé des sports de nature, à la prévention des incivilités et à la lutte contre la violence dans le sport, à la santé par le sport, à l'impact et à l'héritage des principales manifestations internationales tels que les JOP, à la professionnalisation des associations sportives ;

- assure le contrôle et l'évaluation de la qualité éducative des accueils collectifs des mineurs (ACM), la sécurité physique et morale des mineurs qui y sont accueillis, notamment dans le cadre du plan de contrôle des ACM ; Il concourt également à l'amélioration de cette qualité éducative ;
- contribue à la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, accompagne les communes, leurs établissements et les partenaires locaux dans leurs politiques éducatives territoriales. Il assure, la promotion, l'accompagnement et le soutien des projets éducatifs territoriaux (PEDT/Plan mercredi). Le service contribue également à l'élaboration des actions qui s'inscrivent dans le schéma départemental du service aux familles (SDSF) ;
- conduit les enquêtes administratives, anime le conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative (CDJSVA) et élabore des mesures de police administrative prévues aux articles L.227-10 et 11 du code de l'action sociale et des familles et des articles L.212-13 et L.322-5 du code du sport ;
- contribue à l'animation des actions en faveur de l'information et la mobilité de la jeunesse, notamment dans le cadre des labellisations des structures « information jeunesse » (IJ), des chantiers de jeunes, des dispositifs ville vie vacances (V.V.V.) ;
- concourt à l'engagement des jeunes et assure à ce titre la coordination du service national universel (SNU), la gestion du service civique et de la réserve civique ;
- favorise l'accès des jeunes qui en sont éloignés pour de raisons sociales, aux métiers du sport et de l'animation, via le dispositif SESAME dont il assure la coordination ;
- promeut l'éducation populaire aux différents âges de la vie et soutient la vie associative en attribuant des postes FONJEP et octroyant des subventions dans le cadre des orientations prévues par le BOP 163 ;
- participe au développement et à l'accompagnement de la vie associative, du bénévolat et du volontariat, en s'appuyant sur les missions de la déléguée départementale à la vie associative (DDVA) ;
- valorise l'engagement associatif par la remise de distinctions honorifiques.

Le SDJES compte 15 agents en complément du chef de service.

V. Description de la fonction :

Activités principales :

- 1- Référent départemental en matière de continuité éducative (80 % du temps de travail) :** Travail à ce titre en proximité à avec les acteurs locaux et départementaux de l'enseignement et de l'animation.

Coordonne, notamment dans le cadre du Groupe d'Appui Départementale (GAD), en relation avec l'inspecteur de l'éducation nationale référent et le correspondant de la CAF, le développement des PEDT/Plan mercredi et les programmes d'actions et de formations qui y sont liés.

Contribue à la qualité éducative sur les temps péri et extrascolaire :

- par un accompagnement des acteurs, un suivi des collectivités dans l'élaboration de leurs projets éducatifs territoriaux (PEDT), du plan mercredi et une gestion des soutien financiers accordés à ce titre ;
- par une coordination des formations relatives à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les ACM. Participation aux groupes de travail départementaux du GADH et du PRH06 ;
- par une contribution, en lien avec le conseiller référent en matière d'ACM, aux actions menées en faveur de la qualité et de la continuité éducative dans le cadre de la Dynamique Azurénne de la Jeunesse (DAJ) et du plan de formation continue des professionnels de l'animation ;
- par une participation aux actions de contrôle et d'évaluation des ACM, notamment en lien avec les dispositifs dont il assure le suivi, et aux enquêtes administratives et éventuelles actions de police administrative (entretiens, comptes rendus d'auditions, contribution au CDJSVA).

- 2 - Référent du service en matière (20 % du temps de travail) :**

- de politique de la ville et concernant le dispositif Ville-Vie-Vacances (V.V.V.) ;
- dans le cadre du dispositif SESAME (coordination du dispositif et gestion du soutien financier) ;

- de rassemblements festifs, en relation notamment avec la préfecture : réponse aux sollicitations et accompagnement des acteurs (public, collectivités) en lien avec ce sujet ;
- de suivi et instruction des chantiers de jeunes en lien avec la DRDJSCS-PACA.

Activités annexes :

- Participation ponctuelle aux missions de certification et de jury des diplômes de Jeunesse et d'Éducation Populaire, sous l'égide de la DRDJSCS-PACA ;
- Soutien à toute mission du service en cas de besoin et notamment en lien avec le SNU.

VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

Connaissances :

- Environnement institutionnel et administratif du service et du champ d'intervention
- Connaissance des politiques publiques, notamment celles portées par l'Etat, en matière de jeunesse
- Cadre législatif et réglementaire du champ d'intervention

Savoir-faire :

- Méthodologie et conduite de projets
- Coordination et animation d'équipe et de travaux
- Capacité d'expression écrite et orale, notamment en public
- Rédaction administrative
- Capacité à rendre compte
- Capacité d'autonomie

Savoir être :

- Aisance relationnelle
- Forte aptitude au travail en équipe
- Sens du service public
- Qualité d'écoute et de bienveillance
- Discrétion professionnelle
- Disponibilité

VII. Contraintes particulières :

- Horaires atypiques avec des missions parfois en soirée ou le week-end.
- Déplacements fréquents sur le département et parfois en région.
- Présence pendant les congés scolaires (environ une semaine sur deux pendant les petites vacances et un mois sur deux l'été), selon les besoins du service et les demandes des autres collègues, pour contribuer la permanence et la continuité des activités du service.

Procédure pour candidater :

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois dernières évaluations professionnelles doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique, à la DIEPAT par courriel à ce.diepat@ac-aix-marseille.fr,

En copie : ce.sdjes06@ac-nice.fr

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec :

Bertrand RIGOLOT, Chef du service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports : 04 93 72 64 55– bertrand.rigolot@alpes-maritimes.gouv.fr

Damien CARBONNEL – Adjoint au chef du service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports
04 93 72 64 20- damien.carbonnel@alpes-maritimes.gouv.fr

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.